

## **Remarques, compléments et corrections concernant l'EPS d'experte / expert en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral**

### **Directives relatives au règlement d'examen**

Nous vous signalons que la version française diffère de la version allemande en plusieurs points, amenant des imprécisions ou des lacunes.

Par ailleurs, des erreurs sont présentes dans le texte en français (ex. "Directives relatives au règlement d'examen", annexe 1, B2 "L'experte en soins gériatriques et psychogériatriques avec diplôme fédéral D'ONCOLOGIE ...")

Des termes différents sont utilisés pour des éléments identiques dans le règlement d'examen et dans les directives y relatives: structure imposée et guide, parties d'examen et éléments de l'examen

Remplacer „maîtrise du travail de diplôme“ par „traitement réussi“ du travail de diplôme

4.6 Equivalence d'autres attestations de modules: elle élabore à ce sujet une procédure et des critères compréhensibles.

4.7. Compléter: la commission d'assurance qualité examine périodiquement les modules / fournisseurs

4.8 Ecrire plutôt à la direction des fournisseurs des modules, tous ne disposent pas d'une direction, les écoles en ont souvent une.

Sous point 8.1 (dispositions transitoires) figure une référence au point 9.1 du règlement d'examen (entrée en vigueur) qui est certainement erronée.

### **Annexe 2**

B.1.1. « ...la nature particulière de sa proximité... ??? Proposition : écrire « la gestion professionnelle de la proximité et de la distance... »

D.1.1. Il est écrit : « ...analyse et évalue les processus... ». Le terme de « processus d'organisation » devrait figurer ici, car il ne s'agit pas de n'importe quel processus dans ce domaine de compétences opérationnelles.

E.1.2. Remplacer « l'éthique du care » par « principes éthiques ». Pour les aptitudes, écrire diagnostics « psychogériatriques », les diagnostics « psychiatriques ne doivent pas tous être maîtrisés.

E.2.1. Remplacer « systèmes actualisés de classification interne » (dans la version allemande)

Dans la version française, remplacer le terme „environnement“ par „entourage“.

E.5.1 à E.5.3 Il n'est question nulle part de l'évaluation. Le point E.5.3 pourrait par exemple être complété comme suit : « pour assurer et évaluer ».

E.5 Aptitudes : une étape partielle du processus de soins n'est pas mentionnée ici. Il faudrait dire : « déduit des mesures et des objectifs à partir de l'évaluation... ». Les objectifs manquent.

F.1 Sous connaissances figurent les différents instruments de saisie des prestations ainsi que le financement des soins, ce qui ne correspond pas aux processus de communication, conseil et éducation. Ces connaissances ne doivent pas faire défaut, mais doivent figurer à un autre endroit.

G.2.1 Le travail de relations publiques devrait être décrit de manière plus précise, s'agit-il d'une priorité? Peut paraître trop ambitieux.

H.1.3 La direction et l'accompagnement des réflexions éthiques ne doivent pas se limiter à l'équipe de soins, mais être mentionnés de manière générale puisqu'il est question d'organes professionnels sous « connaissances ».

I.2.1 Ecrire : « ...dans le cadre de la mise en oeuvre efficace de la planification des soins en collaboration avec les infirmières », chaque infirmière étant responsable de la mise en oeuvre de la planification des soins.

I.2 Connaissances : « co-responsabilité dans la conduite professionnelle des tâches... ». Il ne s'agit pas de connaissance et ce point devrait figurer sous aptitudes. « Partage la responsabilité dans la conduite... »

K.2.1 « assume la responsabilité des soins infirmiers...dans son unité d'organisation » ??? « Assume la responsabilité professionnelle en collaboration avec les infirmières... » serait une formulation réaliste.

Au niveau des connaissances, ne pas mentionner uniquement l'amélioration de la qualité, mais demander des connaissances fondées en gestion de la qualité, ainsi que des connaissances fondées en gestion de projets.

Certificat de fin de module 5 : la formulation relative au certificat de module est insuffisante et difficile à comprendre. Que faut-il comprendre par « montre des concepts de solutions possibles » ? Cela signifie-t-il fondé et justifié sur la base d'une théorie / d'un modèle ?

## Règlement d'examen

P. 1

Dans la version allemande: remplacer « vieille personnes » par « personnes âgées »

1.21 Dernière ligne : « les lieux d'intervention sont dans le domaine ambulatoire, hospitalier et à domicile » : ceci est incorrect puisque qu'il manque les établissements médico-sociaux et ne correspond pas à la version allemande.

Nous proposons de ne pas reprendre cette sectorisation mais plutôt « les interventions ont lieu dans tous les lieux où les personnes âgées atteintes de polymorbidité vivent ou séjournent » (donc aussi en allemand).

Nous vous proposons de modifier le règlement d'examen au point 1.24 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture: dernière phrase " ...et intègre dans son action les dernières découvertes dans les domaines des technologies informatiques au service des personnes âgées et au service des soins, ainsi que de l'écologie".

Nous vous proposons également d'introduire des éléments dans ce sens dans les Connaissances, Aptitudes et Attitudes adéquates recensées dans les Directives relatives au règlement.

P. 2

a) N'écrire qu'une seule fois le titre entier „experte / expert en soins gériatriques...“. La répétition constante détourne l'attention du contenu

c) Gestion du savoir: il s'agit de mentionner ici le lien avec les bases scientifiques.

P. 3

1.23 Biffer, l'exercice de la profession est du ressort des entreprises.

P. 4

2.21 Tâches de la commission d'assurance qualité: autres tâches:

- suit régulièrement les examens et donne un feedback structuré concernant le déroulement de ceux-ci.

o) la commission d'assurance qualité veille également à la qualité de l'examen en soi.

2.3.2: La phrase est incomplète.

P. 5

3.12. L'annonce devrait également informer au sujet des conditions d'admission.

P.8

Sous 5.11 Ecrire le travail de diplôme: ...que les compétences opérationnelles d'au moins deux domaines de compétences opérationnelles soient mises en oeuvre conjointement (comme dans les directives relatives au règlement d'examen).

### **Concernant le titre professionnel**

Le titre professionnel est trop long et peu adapté à la pratique : la définition de la gériatrie ou des soins gériatriques inclut également la psychogériatrie / gérontopsychiatrie. Nous proposons par conséquent le titre d'« Expert/e en soins gériatriques ».

Le titre se définit en fonction des contenus et ne devrait être décidé que lorsque la question 11 de l'audition aura été clarifiée. Il s'agit en outre de décider si l'on parle de psychogériatrie ou de gérontopsychiatrie.